



CITTÀ DI ALCAMO



EXPLORATION AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT VISANT À LA SOUSCRIPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE EN SOUTIEN AUX ACTIVITÉS LIÉES À ACLAB 2021

L'Exécutif de la Direction 6

Étant donné que

Que la Municipalité d'Alcamo, dans le cadre du Programme de Coopération Transfrontalière ENI Italie-Tunisie 2014-2020, est bénéficiaire de la contribution de l'UE pour le « Co.Art, LES BOUTIQUES DE L'ARTISANS DU FUTUR. CONSTRUISSONS ARTISANS DIGITAL " avec pour objectif principal de renouveler le secteur de l'Artisanat à travers trois types d'innovation :

- Innovation dans les processus marketing : e-commerce, vitrines virtuelles, plateformes
- innovation des processus de formation : parcours d'incubation
- innovation des procédés de production : utilisation de technologies innovantes telles que les imprimantes 3D, la découpe laser, etc.

Que le projet Co.art entend atteindre cet objectif à travers les Ateliers Créatifs, laboratoires équipés pour la création d'activités de formation et d'incubation d'idées de projets en soutien aux PME ou/et artisans, avec une attention particulière à la mobilisation de la créativité et de la coopération des personnes et le développement des compétences des acteurs publics et privés du secteur en mêlant l'artisanat aux compétences industrielles, les compétences des techniciens et managers à celles des techniciens et artisans d'exception.

Cette formation représente, aujourd'hui, un moment décisif, non seulement pour pouvoir accéder au monde du travail, mais plus généralement, pour favoriser les processus de choix des nouvelles générations dans les principaux carrefours de leur existence ;

Que l'apprentissage de techniques de production nouvelles et innovantes conduira à une amélioration de la qualité du travail et des processus de production, et encouragera les jeunes à participer à la formation et à réfléchir sur les nouveaux développements dans le secteur. Les associations et les artisans bénéficieront de l'analyse du secteur et des développements possibles, établissant ainsi une voie de changement qui conduira à une augmentation de la qualité des produits et à une meilleure commercialisation. De plus, les étudiants bénéficiant des activités du projet (ateliers thématiques) pourront développer leur formation, ce qui les aidera à entrer dans le monde du travail. Les jeunes femmes seront incitées à suivre les parcours d'innovation et les espaces dédiés au projet. Cela conduira à un échange d'idées et encouragera la coopération entre les femmes des deux pays (échange culturel).

L'avis suivant est émis pour manifestation d'intérêt



1. Objet de la manifestation d'intérêt

La manifestation d'intérêt a pour objet la signature d'un protocole d'accord pour la présence opérationnelle, la visibilité et la promotion de la création Atelier Co. Art dans le but d'activer des cours de formation, d'orientation et d'accompagnement pour les artisans, futurs artisans, lycéens et l'université pour développer des compétences entrepreneuriales grâce à l'innovation technologique et offrir un service d'information sur la naissance et le développement de nouvelles entreprises artisanales grâce à la valorisation d'idées de conception innovantes.

2. Personnes admises

Les associations professionnelles, les centres de recherche, les universités, les organisations du tiers secteur, les associations professionnelles, les associations, les fondations, les organismes publics opérant sur le territoire peuvent participer à cette manifestation d'intérêt, qui jouera un rôle d'appui à l'organisation dans la réalisation de ses activités liées à le bureau d'information.

Les sujets susmentionnés doivent poursuivre des objectifs compatibles avec les objectifs institutionnels de la municipalité d'Alcamo et les autres sujets adhérant au protocole.

3. Engagements liés à l'adhésion au Protocole

Les sujets intéressés à adhérer au Protocole s'engagent à collaborer activement à la poursuite des finalités indiquées :

1. Offrir des parcours d'incubation pour l'innovation de: processus, produit, nouvelles technologies, communication, marketing, internationalisation, etc.
2. Offrir des formations aux jeunes, artisans, chômeurs dans une perspective d'égalité femmes-hommes sur des thématiques diverses (utilisation de nouveaux équipements, innovation produit, communication et marketing, création d'entreprise, sources de financement, accès au crédit, etc.)
3. Offrir des séminaires de promotion et de diffusion de savoir-faire innovants destinés au grand public, aux médias et aux parties intéressées, aux entreprises, aux artisans, aux aspirants artisans, aux organisations et organismes du secteur, aux écoles et universités.
4. Favoriser la création d'une communauté d'artisans innovants, favoriser la création d'entreprises dans le secteur de l'artisanat et partager et échanger des expériences.
5. Soutien à l'activation des relations avec les entreprises, les associations professionnelles et les institutions de la région ;
6. Favoriser les rencontres entre start-ups et investisseurs potentiels ;

Pour les actions susmentionnées, une collaboration avec d'autres organismes et sujets impliqués est envisagée, dans la recherche des synergies et des compétences les plus larges, afin de créer un réseau sur le territoire dans lequel convergent toutes les activités et informations nécessaires au développement de nouvelles entreprises. une manière synergique. .

4. Modalités de dépôt des candidatures

Le formulaire de demande doit être signé par le représentant légal du sujet et envoyé à la municipalité d'Alcamo, selon les procédures prévues à l'art. 5, accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité de l'abonné.

5. Modalités et modalités de dépôt de la candidature

Le formulaire de demande visé à l'art antérieur. 4, doit être envoyé exclusivement par e-mail certifié à l'adresse e-mail suivante: comunediAlcamo.protocollo@pec.it , avant 13h00 le jour



13/01/2022 sous peine de ne pas en tenir compte, objet de l' e-mail certifié : " **AVIS EXPLORATIF D'EXPOSITION D'INTÉRÊT VISANT À LA SOUSCRIPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE EN SOUTIEN DES ACTIVITÉS LIÉES À ACLAB 2021.**

Les sujets participant à la manifestation d'intérêt pour la signature du protocole d'accord seront sélectionnés, à la seule discrétion de l'entité, en tenant compte des raisons exprimées dans la lettre d'acceptation présentée et de l'évaluation de l'impact de la proposition sur les objectifs et résultats attendus du projet « Co.Art » financé par le programme ENI Italia Tunisie 2024-2020. La Municipalité se réserve le droit de suspendre, de modifier ou d'annuler la procédure relative à cet avis et de ne procéder à aucune signature du Protocole.

Il est entendu que cet avis ne peut être compris et/ou interprété, même implicitement, comme contraignant pour cet Organisme ; aucun titre, revendication, préférence ou priorité ne peut être revendiqué en relation avec la réalisation des activités du simple fait de l'intérêt exprimé en réponse aux présentes.

6. Confidentialité

Les données personnelles fournies aux fins de participer à cette procédure sont collectées et traitées dans le cadre de la même procédure et de l'éventuelle stipulation et gestion ultérieures de la Convention de Partenariat, dans le respect des dispositions de l'art. 13 Règlement UE 2016/679 et législation nationale pertinente, le cas échéant. Les droits de l'intéressé sont ceux visés dans le règlement UE 2016/679 susmentionné, auquel il est expressément fait référence pour tout ce qui n'est pas prévu dans les informations spécifiques jointes au présent avis.

[MOD 15 Informations sur la confidentialité des données collectées auprès de l'intéressé](#)

[MOD 06 Communication des données à l'intéressé](#)

[MOD 07 Demande d'accès aux données](#)

7. Publicité

Cet avis est publié sur le site Internet de la Commune de et sur le Registre prétorien en ligne jusqu'au _____

8. Informations

Pour obtenir des informations ou des éclaircissements concernant cet avis, vous pouvez contacter la personne de contact du Bureau des politiques communautaires à l'adresse e-mail ufficioeuropa@comune.alcamo.tp.it.

9. Clauses de conclusion

Cet avis ne constitue pas un engagement à signer le protocole d'accord mais une simple demande de manifestation d'intérêt qui n'engage en aucune manière l'Administration et ne peut donner lieu à aucun droit des sujets participants quant à la signature éventuelle du protocole d'accord. .

Alcamo _____

La Rup _____

L'Exécutif de la Direction 6



Direction 6 - Innovation - Culture - Bibliothèques - Promotion touristique - Sport

